

Barroso II, le visage de la prochaine Commission

Après la nomination de José Manuel Barroso au poste de Président de la Commission européenne, on attendait de savoir qu'elle serait son équipe. José Manuel Barroso a dévoilé le 27 novembre les noms et portefeuilles des 26 Commissaires qui devraient former son équipe à la tête de la Commission européenne pour les cinq prochaines années.

Comme tous les cinq ans, les portefeuilles des Commissaires ont fait l'objet d'après négociations entre les Etats membres. Rappelons-le, en théorie, c'est à José Manuel Barroso d'attribuer les portefeuilles comme bon lui semble en fonction des personnalités proposées par les Etats membres. Dans la réalité il est impossible de s'abstraire des pressions exercées par les grands Etats membres de l'Union européenne. Il est toutefois important de souligner qu'une fois en poste les Commissaires ont une obligation d'indépendance totale par rapport à leur Etat d'origine.

Treize Commissaires sur les 26 appartiennent déjà à la précédente Commission cependant ils changent tous de postes car le Président José Manuel Barroso estime qu'ils risqueraient de « *tomber dans la routine* » en restant 10 ans à un même poste.

Les grands Etats (Allemagne, Royaume-Uni, France, Espagne et Italie) ont, dans l'ensemble, obtenu des portefeuilles stratégiques. Le Royaume-Uni a obtenu le poste de Haute représentante pour les affaires étrangères qui correspond également à la première vice-présidence de la Commission européenne. Les italiens obtiennent la DG Entreprise précédemment dirigée par un Commissaire allemand, les allemands récupèrent la DG Energie avec les agences EURATOM et EACI et les espagnols la Concurrence.

Michel Barnier pour la France a également obtenu un portefeuille hautement stratégique puisqu'il prend en charge la DG Marché intérieur et Services qui abrite, notamment, la partie services financiers. La réaction de la City de Londres est révélatrice de l'importance de ce portefeuille, les banquiers londoniens s'étant largement inquiétés dans la presse de l'arrivée d'un français à ce poste. Michel Barnier a cependant rappelé qu'il arrivait avec une vision pragmatique et qu'il comptait simplement mettre en œuvre la feuille de route élaborée au G20. Il a d'autre part hérité de Jonathan Faull, un

britannique, au poste de directeur général aux services financiers comme contre-poids.

Il est également nécessaire de rappeler que toutes les décisions de la Commission sont collégiales et que cela évite qu'un Commissaire isolé puisse avancer des idées qui ne recevraient pas l'aval de l'ensemble de l'équipe.

De façon surprenante la Belgique a hérité d'un portefeuille stratégique en obtenant le commerce alors qu'elle avait déjà obtenu la présidence de l'Union européenne quelques jours auparavant.

Sur les équilibres politiques au sein de la Commission on notera le recul des sociaux démocrates qui n'obtiennent que deux sièges importants (concurrence et politique extérieure), la stabilisation du nombre de libéraux mais à des postes clés (commerce, affaires économiques et monétaires, recherche et innovation, transport, agenda numérique et affaires intérieures) et l'augmentation de Commissaires conservateurs qui obtiennent les portefeuilles les plus stratégiques (marché intérieur et services, action climatique, énergie, politique régionale et budget).

L'emploi du conditionnel reste cependant de mise quant à l'entrée en fonction de cette nouvelle Commission. Les Commissaires doivent maintenant passer une audition devant les commissions du Parlement européen après avoir répondu à un questionnaire écrit. Les auditions se dérouleront du 11 au 15 janvier à Bruxelles et du 18 au 19 janvier à Strasbourg et doivent permettre au Parlement de juger de la qualité des Commissaires proposés. Un vote aura ensuite lieu en plénière le 26 janvier à Bruxelles sur l'ensemble du collège des Commissaires.

Les auditions ne sont pas simplement un exercice de style. Elles durent trois heures et les députés présents sont généralement assez incisifs. Certains d'entre eux sont des élus au Parlement depuis longtemps et sont de fins spécialistes dans leurs domaines ce qui leur permet de poser des ques-

tions extrêmement techniques et précises aux Commissaires, alors que ces derniers ne sont pas encore entrés en fonction. Il est nécessaire de rappeler qu'en 2004, lors de l'investiture de la précédente Commission, deux Commissaires avaient été recalés, l'un pour des déclarations « inacceptables » au Parlement européen et l'autre pour « incompétence » ce qui démontre l'importance de ce processus de désignation. Un troisième avait dû se résoudre à changer de portefeuille.

Les questions des parlementaires ne se limitent pas au champ de compétence des Commissaires mais peuvent également porter sur leur engagement européen ou leur indépendance par rapport à leur Etat d'origine ou encore sur leur déclaration d'intérêts financiers qui doit être parfaitement transparente. Au cas où un candidat ne conviendrait pas, décision prise à huis clos, la procédure des auditions peut être rouverte pour entendre un nouveau candidat.

Catherine Ashton, nommée récemment Haute représentante pour les affaires étrangères a déjà dû se plier à un petit exercice d'oral le 2 décembre dans le cadre de cette première fonction. Elle devra cependant repasser devant le Parlement puisqu'elle est également vice-présidente de la Commission et à ce titre soumise à la même procédure que les autres membres du Collège. Si tous les candidats passent leur grand oral cette année on peut imaginer que la nouvelle Commission prendra ses fonctions le 1^{er} février 2010.

Pour ceux qui doutaient du renforcement du pouvoir du Parlement ces dernières années, cette procédure en est une nouvelle preuve. Les Commissaires sont généralement assez tendus avant cette « épreuve » et risquent de passer des vacances de Noël studieuses à réviser les différents dossiers qu'ils devront prendre en main dans le cadre de leurs nouvelles fonctions.

Thibault Maillet (Euralia)